

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2689/2020	Objet : Modification du tableau des effectifs.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 6

Absents : 2

Votants : 25

L'an deux mil vingt, le 11 juin à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 juin 2020, s'est réuni exceptionnellement à la salle des fêtes municipale en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Pierre BORNE, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Alain BOUKRIS, Joël VILLAÇA, Alphonse BOYE, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Virginie LECARDONNEL, Hakima OULD SLIMANE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Samantha CRISIAS conseillers municipaux.

Absents représentés : Marie-Paule BOILLOT donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI, Marie-France PELLETEY donne pouvoir à Dominique MAIGNAN, Magali OLIVE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Joël VILLAÇA, Raymond CANTAREL donne pouvoir à Martine HARBULOT, Maryse MATHIEU donne pouvoir à Martine HARBULOT.

Absents : Alexandre RICHE, Fabrice LEVEAU.

Madame Danielle METRAL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 3 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'article 34 de ladite loi, précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant que pour suivre l'évolution des postes et des carrières des agents liée à la réussite aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale, aux avancements de grade et aux promotions internes, aux prévisions de recrutement, réintégration, départs et aux modifications réglementaires, il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**A à la majorité des votants, 16 voix pour, 6 voix contre (Alain BOUKRIS, Florence TORRECILLA, Alphonse BOYE, Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Samantha CRISIAS)
3 abstentions (Martine HARBULOT, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU)**

ARTICLE 1 : APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

CREATIONS	<ul style="list-style-type: none">- 1 GARDIEN BRIGADIER (cat. C)- 1 ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE (cat C.)- 6 ADJOINTS TECHNIQUES SAISONNIERS (cat C)
------------------	--

ARTICLE 2 : DIT que la rémunération et la durée de carrière sont celles fixées par la réglementation en vigueur pour les cadres d'emploi concernés.

ARTICLE 3 : DIT que les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus au budget 2020, chapitre 012.

ARTICLE 4 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 11 juin 2020



Sylvie Gerinte
Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr